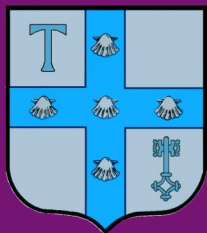


LE PETIT

COMMUNE DE PERON



PÉRONNAIS

N° 86
Janvier-Février-Mars 2018



Nouveau Centre de Loisirs

Le Carnet communal



Mariage

- Aouatif BOUSSIDA et Abdallah DABBAGH, le 2 décembre 2017.

Naissances

- Sasha DECOMBAZ, né le 14 novembre 2017.
- Marius SELLIER, né le 3 décembre 2017.
- Eléanor SCHOULER, née le 13 décembre 2017.
- Romane SCHOULER, née le 13 décembre 2017.
- Chloé ROBIN, née le 29 décembre 2017.
- Luca DELREEVE, né le 1^{er} janvier 2018



Décès

- Jeanne BABOUD-BESSE, le 21 novembre 2017.
- Anna ROBERTI, le 12 décembre 2017.
- Denise BLANC, le 30 janvier 2018.

EMPLOI JEUNE

La Mairie de Péron recherche un emploi jeune du 9 juillet au 3 août 2018 inclus, pour réaliser divers travaux d'entretien.

Les jeunes gens (filles ou garçons) de 18 ans minimum intéressés pour travailler cet été de 8h à 13h peuvent adresser une demande écrite à la Mairie de Péron avant le 1er avril. Permis B nécessaire.

Accueil Mairie : 04 50 56 31 08

DEMANDES DE CARTES D'IDENTITÉ

A compter du **21 mars 2017**, les demandes de cartes d'identité se font auprès des communes suivantes : **Thoiry, Saint-Genis-Pouilly, Gex, Ferney-Voltaire ou Divonne.**

La pré-demande peut se faire en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : [http:// predemande-cni.ants.gouv.fr](http://predemande-cni.ants.gouv.fr).

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents, dès qu'ils atteignent l'âge de **16 ans, soit : pour ceux nés en janvier, février et mars 2002, venir avant le 31 mars 2018.**

Pour toutes questions relatives au service national, vous pouvez contacter le Centre du Service National :

- Par téléphone au **04.37.27.25.07** du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h00 à 11h30,
- Par internet sur www.defense.gouv.fr

Bonsoir, bienvenue et merci d'avoir répondu nombreux à notre invitation.

Je n'excuserai pas les absents car, comme le dit un célèbre poète du XX^e siècle : « l'absence à des torts que rien ne défend ! ».

Cérémonie des vœux oblige, les adjoints et les membres du Conseil Municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2018.

Nous ne sommes pas dupes et savons très bien que, pour beaucoup d'entre nous, ces vœux ne resteront que des vœux pieux, que la maladie ou malheureusement plus, le chômage, la bêtise humaine et autres fléaux seront encore bien présents cette année.

Mais la méthode Cauet n'ayant jamais fait de mal à personne, nous vous souhaitons la plus belle année possible, une année de paix, de santé, de quiétude, de bonheur, de sagesse et d'intelligence.

Bref, une très, très belle nouvelle année.

Je ne saurais commencer ces vœux sans avoir une pensée pour toutes les personnes disparues l'année passée et plus particulièrement pour 3 figures qui ont marqué notre vie communale, Mireille Bugnet qui a été des décennies durant notre secrétaire de mairie, Jack Blanchard et Roger Moine qui ont été conseillers municipaux sous les mandats de François Collet.

Les élus étant une grande famille je n'oublierai pas non plus Madame Liliane Lévrier, longtemps adjointe à Sergy.

Je voulais également remercier tout de suite les nombreux pompiers des centres de secours de Collonges et de Thoiry qui sont intervenus très tôt dimanche dernier pour bâcher et sécuriser de nombreux toits de notre commune.

Ce merci est d'autant plus beau qu'il faut savoir que la plupart de nos pompiers sont des bénévoles.

J'associe à ces remerciements les employés communaux à qui j'ai demandé de reprendre du service ce dimanche pour sécuriser et nettoyer les routes communales jonchées de branches, troncs et débris divers.

Enfin et toujours dans la cadre de cette sale journée de dimanche je voulais donner un grand coup de chapeau aux hommes d'Enedis qui eux aussi interviennent très rapidement pour rétablir les lignes électriques, même si nous trouvons le temps toujours trop long quand nous sommes dans le noir et sans télévision.

Si nous nous plaignons de ces coupures de plus en plus fréquentes je vous rappelle qu'il faut entretenir les haies et les arbres de vos propriétés qui voient branches cassées ou troncs déracinés faire tomber les lignes électriques.

C'est ce qui s'est passé au petit matin dimanche avec la chute d'un arbre qui a entraîné la rupture d'une ligne alimentant 5 transformateurs.

Il est de tradition lors de cette soirée d'énumérer ce qui a été fait l'année passée et ce qui devrait être fait cette année, et je me plie bien volontiers à cette tradition, en commençant toutefois par ce qui n'a pas été fait en 2017 contrairement à ce que je vous avais dit l'année passée.

- Le Centre de Loisirs :

Il y a 2 ans je vous disais que l'avancement du chantier de l'ancienne mairie-école est à la rapidité ce que la poste gessienne est à la distribution du courrier. Aujourd'hui et pour continuer dans cette comparaison postale je dirais qu'avec Dynacité nous sommes revenus en 1830 au début de la distribution du courrier en zone rurale.

En effet, ma crainte d'un retard pour une livraison des locaux en septembre s'est avérée fondée. Ce n'est que dans quelques jours, le 29 janvier pour être précis, que Maxime, notre directeur du Centre de Loisirs et toute son équipe investiront les lieux avec, en suivant, une installation progressive des enfants. Le bon sens populaire dit que le pas cher est toujours trop cher.

Dynacité serait bien inspiré de faire sienne cette maxime.

- La Poste qui donnait l'impression d'avoir amélioré son service semble, elle aussi, être revenue à ses fondamentaux de 1830, et ce début d'année est à nouveau une catastrophe.
- La révision du classement de la voirie communale n'est pas encore faite. Le bureau de géomètre Barthélémy-Blanc, avec lequel nous avons contractualisé, a bien travaillé sur le dossier mais comme nous souhaitons reprendre la voirie du projet immobilier de l'Ecrin nous attendons que ce dernier se termine pour finaliser cette étude et vous la soumettre par le biais d'une enquête publique.
- Les travaux d'aménagement de la rue du Branlant et du chemin de Brandou ne sont pas commencés. Je ne sais pas pour les autres communes mais en tout cas à Péron nous avons un vrai problème avec le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA).

C'est depuis le mois de juin l'année passée que l'on nous promet une intervention imminente sans cesse repoussée.

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs n'ont donc débuté que ce début d'année. L'entreprise Marc Favre vient donc de commencer son installation de chantier et attend le beau temps pour une intervention plus visible.

Ces travaux devraient durer trois mois et nous permettront d'enchaîner avec le projet communal que nous avons présenté aux riverains le 27 novembre.

Toutefois, à quelque chose, malheur est bon.

Ces reports successifs nous ont permis de décaler l'appel d'offres qui démarre ces jours et de le grouper avec celui de la rue du Mail à Péron qui ne se réalisera qu'en 2019.

Le but du jeu étant d'avoir un plus gros volume de travail donc, nous l'espérons, d'avoir de meilleurs prix, mais toujours avec des entreprises de qualité.

Pour l'aménagement du Branlant nous réunirons à nouveau les riverains quand l'entreprise sera désignée car il est patant de voir que ces chantiers de voirie se passent beaucoup mieux quand chacun sait qui est qui et bien sûr nous organiserons une réunion avec les riverains de la rue du Mail à une date encore à définir.

Ensuite il y a ce que nous avons fait mais qui n'a pas spécialement bien fonctionné parce que l'on a beau essayer de tutoyer la perfection, c'est toujours un Graal difficile à atteindre.

J'en veux pour preuve les nombreuses réunions publiques qui n'ont pas attiré la foule que nous attendions comme :

- le 28 mars, pour présenter le plan réalisé avec le bureau Envilys pour ne plus utiliser de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts et publics et de développer des techniques alternatives et économes sur l'eau. Je rappelle que c'était une volonté communale, c'est maintenant devenu une obligation de par la loi.
- le 18 avril, pour l'aménagement du cimetière, mais nous en reparlerons plus tard dans une rubrique plus satisfaisante,
- le 16 octobre, assisté du bureau d'études Transitec, pour la présentation d'un plan de circulation communal. Le but de ce plan étant essentiellement d'évaluer les déplacements dans la commune et d'apporter des solutions ponctuelles comme le stationnement, la vitesse avec la sécurisation d'itinéraires, le développement des modes doux ou de favoriser les transports en commun mais aussi de hiérarchiser la voirie communale et de définir un sens de circulation pour le centre de Logras qui souffre plus d'un manque de stationnements que d'un trop plein de circulation.
- le 20 novembre, pour expliquer le nouveau fonctionnement comptable de la cantine qui est passé en régie de recette depuis la rentrée scolaire. Ce choix étant motivé par le fait que nous avons toujours trop d'impayés qui nécessitaient trop de relances. Cette suppression des intermédiaires avec une transmission directe des factures s'avère très bénéfique puisqu'aujourd'hui nous n'avons plus d'impayés. Je remercie très sincèrement Natalia Zamora d'avoir accepté cette nouvelle responsabilité qui la met en première ligne vis-à-vis des parents.

Pour ces réunions, nous avons eu au mieux 25 personnes pour celle sur le cimetière, les autres se contentant, en moyenne d'une petite quinzaine de présents.

J'ai eu beau répéter qu'à défaut de quantité nous avons la qualité ce n'est quand même pas satisfaisant.

Trois façons d'analyser ce manque de présence :

- Premièrement on peut se dire, de façon très égocentrique, que tout le monde adhère au projet. C'est certainement un poil excessif !
- Deuxièmement on peut se dire que l'information est passée et que les gens ne pourront s'en prendre qu'à eux même s'ils ne sont pas contents des choix qui sont proposés car je le rappelle, ces réunions ne sont pas des chambres d'enregistrement mais doivent servir à prendre votre avis et à en tenir compte dans la mesure où les propositions sont utiles. Ceci a été particulièrement vrai pour le cimetière.
- Troisièmement on peut s'interroger sur ce manque de participation et en déduire que c'est peut-être notre communication qui est insuffisante et inadaptée à la vie actuelle. C'est pourquoi un panneau d'information du même type que celui qui est installé sur la médiathèque de Saint Genis sera mis en place au plus vite entre l'entrée de la zone de Pré Munny et le rond-point du Martinet. Avant l'été, je souhaite également que la commune soit «installée» sur les principaux réseaux sociaux puisqu'il faut bien se rendre à l'évidence, c'est par là que passe maintenant l'information avec l'avantage, quand c'est nous qui la gérons, de ne pas la voir faussée et dénaturée.

Partant quand même du principe que sur le métier il faut sans cesse remettre l'ouvrage nous vous avons annoncé une réunion de mi-mandat qui a dû être repoussée au 12 février suite à un encombrement de réunions communautaires et communales. Malheureusement et pour des raisons strictement personnelles qui bousculent actuellement mon agenda je dois encore décaler cette réunion dont la nouvelle date vous sera communiquée par le biais du Petit Péronnais et sur notre site internet.

Ceci-dit, ces petits désagréments sont vraiment peu de choses quand on voit ce qui se passe dans notre vaste monde :

- Un bateleur a pris ses fonctions de président des Etats-Unis et la plupart de ses rodomontades font froid dans le dos.
- Même si Daesh est en recul, les attentats perpétrés en son nom font encore légion sur tous les continents sauf peut-être en Amérique du Sud. L'hydre est toujours présente et nous n'avons pas encore trouvé notre Hercule pour trancher toutes les têtes en même temps.
- Un homme, Neymar pour ne pas le citer, vaut 220 millions. On devrait le prénommer Jean.
- La météo devient de plus en plus capricieuse. J'en veux pour preuve l'ouragan Irma qui a dévasté Saint-Barthélemy et Saint-Martin pour finir par s'échouer en Floride. C'est vrai également chez nous où, depuis ce début d'année, c'est une suite quasi ininterrompue de jours de pluies intenses ponctuées de coups de vent très violents.

Parlons maintenant de ce qui a bien marché et, à tout seigneur tout honneur, notre nouveau président, Emmanuel Macron, car si pour quelqu'un ça a bien marché en 2017, c'est bien lui !

Profitant des casseroles des uns, de la dangereuse agressivité des autres, des propositions totalement irréalistes de certains, il est devenu le 7 mai 2017 le plus jeune président de nos républiques successives.

Les Français, dans leur grande sagesse, donne du temps à ce nouveau président pour le juger. Faisons de même.

Et saluons plus localement, une autre personne pour qui 2017 a également bien marché, Olga Givernet notre nouvelle députée, élue le 18 juin, profitant de l'appel d'air provoqué par l'élection de son marcheur de président.

A propos des élections, 2017 a été l'occasion de transférer le bureau de vote de cette salle à la Maison des Associations ou plutôt devrais-je dire les bureaux de vote puisqu'ayant très nettement dépassé les 1 000 électeurs, 1 490 pour être précis, la préfecture nous a ordonné la mise en place d'un 2^{ème} bureau. Pour ce faire et pour essayer de trouver un équilibre de votants par bureaux nous avons associé les électeurs de Greny avec ceux de Péron pour le 1er bureau et ceux de Feigères avec ceux de Logras pour le 2^{ème} bureau.

Et puisque nous sommes vraiment bien dans ces locaux, M. le Sous-Préfet a accepté que les séances du Conseil Municipal se déroulent également à la Maison des Associations. Ce premier conseil aura donc lieu lundi 29 janvier, date inhabituelle mais commandée par le fait que nous devons prendre une délibération importante pour le financement de l'extension de l'école avant le 31 janvier.

Pour parler de réalisations plus concrètes, nous avons :

Réégayé le cimetière. Mes propos n'ont rien d'iconoclaste, bien au contraire. Voilà bien des années que je considérais notre cimetière d'une tristesse absolue ce qui n'est pas son rôle premier.

Au dire de très nombreuses personnes, cette rénovation est une réussite qui devrait être encore plus flamboyante ce printemps avec la floraison des nombreux quartiers dédiés à cet effet.

Il est curieux de constater qu'il y a passé 20 ans en arrivant à la mairie, je pensais plus petite enfance et maintenant nous avons rénové le cimetière... Ce doit être ça un marqueur du temps qui passe.

Toujours dans le cadre de modernisation du lieu, nous devrons cette année commencer le long processus du « relevage » d'une bonne cinquantaine de tombes en commençant par signaler au public celles que nous souhaitons voir relever et pour l'extérieur adapter l'accès et le parking.

L'extension de l'école avance bon train, avec cette année passée, le choix de l'architecte par le biais d'un concours.

C'est le bureau Atelier Catherine Boidevaix d'Alex, Haute-Savoie, qui a gagné ce concours, le régional de l'étape le bureau Huchon n'arrivant que 2^{ème}.

Une petite déception.

A part ce bureau local, aucun architecte gessien n'a répondu à la 1ère phase de sélection qui a regroupé tout de même une cinquantaine de candidats. La clientèle privée doit être plus « intéressante » que la commande publique.

Cette extension se fera en 2 tranches, essentiellement pour une question de budget, mais pas que, et on en reparlera plus loin avec la CCPG.

- Une première avec 3 classes maternelles, 2 salles de repos, 1 réfectoire en self pour les grands après le CP et un réfectoire avec service à table pour les maternelles et les CP, un bureau pour la gestion de la restauration scolaire, ainsi que des travaux de restructurations internes. Cette tranche de travaux est estimée par l'architecte à 4.2 M€, tout compris.

Elle devra commencer dès les grandes vacances scolaires, ce qui nous laisse 5 mois pour finaliser le dossier d'exécution, réaliser l'appel d'offre et retenir les entreprises. Quand je dis-nous, c'est surtout à l'architecte que je pense.

Bref c'est un planning plus que tendu qui nous attend.

Si ce planning est tendu, c'est grâce à l'Institut Médico-Educatif qui veut et qui va ouvrir ses portes en 2019 avec un besoin dans notre école de 2 petites classes d'inclusion scolaire pour ses enfants. J'ai bien employé le mot grâce, car c'est tout à l'honneur des différents conseils municipaux que j'ai présidé d'avoir accepté de mettre des terrains communaux à disposition pour accueillir dans cet établissement des enfants appelés pudiquement différents.

- Pour en revenir à l'extension de l'école, la 2^{ème} tranche prévoit 3 nouvelles classes, toujours de maternelle, et 1 salle d'évolution. Le coût pour cette tranche est estimée à un 1.44 M€.

Le permis de construire, pour l'ensemble, a été déposé en fin d'année avec un délai d'instruction de 4 mois puisque c'est un établissement recevant du public.

Toujours sur l'école, comme toutes les écoles du Sud Gessien nous avons été retenus pour l'équiper d'une classe numérique soit 25 tablettes dans le cadre d'un programme intitulé : Collège Numérique et innovation pédagogique. Je remercie donc chaleureusement M. Bommé, principal du collège de Péron, d'avoir proposé et initié ce projet qui nous voit être subventionné de façon fort sympathique par l'éducation Nationale d'un montant de 4 500 € pour un achat de 9 630 €.

Et comme toutes les écoles françaises nous avons réfléchi au maintien ou pas des rythmes scolaires en se donnant toutefois le temps de la réflexion pour une application des décisions à la rentrée 2018.

Cette fin d'année, en accord avec le corps enseignant et les parents du Conseil d'Ecole nous avons consulté les familles.

Tout d'abord un premier satisfecit : sur les 212 familles dont les 281 enfants fréquentent l'école nous avons un taux de retour exceptionnel de 86 % soit 193 familles, prouvant, si besoin était, que le sujet passionne, en tout cas beaucoup plus que nos réunions publiques.

Sans surprise, suite aux discussions que nous avons déjà eu au Conseil d'Ecole, c'est le retour d'une semaine à 4 jours qui l'emporte haut la main avec un score de 70% contre 25% pour un statuquo et 10% d'indécis.

Ce choix devrait donc logiquement être entériné par le prochain Conseil d'Ecole et en suivant par le Conseil Municipal.

C'est typiquement ce type de dossier que les maires ne veulent plus voir.

Imposé sans concertation, voté le 25 juin 2013, pourtant une belle journée, pour une application dès la rentrée, sans financement suffisant et surtout sans certitude d'une vraie amélioration pour l'enfant, le débat étant toujours ouvert à ce sujet.

Je remercie toutefois Maxime, notre directeur du centre de loisirs à qui nous avons confié la tâche de mettre en place cet accueil et toutes ses équipes pour le fabuleux travail réalisé pour proposer aux enfants des activités de grande qualité.

Croyez bien Maxime que je comprends votre légère amertume quand on aborde le sujet.

Quel gâchis !

Dernier point visible réalisé en 2017 : la reprise des extérieurs du Centre Technique Municipal avec l'agrandissement et la réorganisation de la plate-forme de stockage et la création d'un dépôt de sel.

Cette création était devenue obligatoire tant SNCF réseau voulait soit nous vendre, soit nous louer la parcelle de la gare de Logras à des prix prohibitifs.

Ce sera également une source d'économie de temps et d'argent de positionner ce dépôt au centre de nos 4 composantes communales.

Dans les travaux de maintenance de notre patrimoine nous avons, comme d'habitude, sablé 2 nouvelles fontaines, 7 lampadaires

de type « vieux village » et changé 2 poteaux d'incendie, renouvelé avec Eiffage les couches de surface du chemin de la Louye, terminé la route du Sauvage et repris le chemin de la Ferme des Bois.

Ces opérations seront maintenues en 2018.

En ce qui concerne la CCPG, l'entreprise Rampa, à cheval sur ces 2 années est en train de changer la colonne d'alimentation en eau potable de Greny.

Pour sauver le patrimoine communal, nous avons continué les travaux sur le ruisseau traversant Péron en mettant un piège à embâcles à son départ près des réservoirs.

2 remarques par rapport à ce ruisseau :

- les prochains travaux ne seront plus de notre ressort puisque c'est maintenant de la compétence communautaire, mais nous y reviendrons.
- Deuxièmement, force est de constater que les travaux réalisés aux Châtelains ont porté leurs fruits puisqu'avec cette pluie incessante le Péron n'a pas débordé tout en provoquant, quand même, quelques palpitations aux riverains. Par contre il faut maintenant l'entretenir c'est pourquoi nous avons organisé une réunion avec la responsable du service de la gestion des Milieux Naturels début février.
- L'entreprise Vuache BTP a renouvelé le réseau de la fontaine de Brandou.
- Pour des travaux futurs de sauvegarde du patrimoine, nous avons réalisés des études sur la réhabilitation des réservoirs du Crêt et du Paruthiol.
- Et puis au niveau des bâtiments et toujours dans le patrimoine communal, nous allons toiletter la maison forestière avec vraisemblablement une isolation par l'extérieur.

La mise en place des containers semi-enterrés poursuit cahin-caha son petit bonhomme de chemin avec la pose d'un container pour les Résidences de l'Etraz, à côté du tri sélectif déjà en place, deux pour l'Ecrin. Une réunion d'explication du fonctionnement de ce nouveau type de ramassage aura lieu cette fin de mois pour les utilisateurs.

En 2018 nous devrions installer 5 nouveaux containers ou groupe de containers :

- 1 route de Pougny dans la mesure où Orange veut bien supprimer sa ligne aérienne maintenant que les travaux d'enfouissement ont été faits. Ces containers serviront pour le quartier du chemin de la Louye et de la route de Pougny sauf l'immeuble Vertigo.
- 1 à la carrière du Crêt qui comme son nom l'indique reprendra le hameau du Crêt.
- 2 rue du Branlant pour reprendre Martenand, les Coteaux de Logras et les riverains de la rue du Branlant et de Brandou, en profitant des travaux d'aménagement de la voirie.
- Ces 3 premières implantations seront groupées avec des containers semi-enterrés de tri sélectif.
- 1 à l'emplacement du garage Grobon pour recevoir Vertigo mais là c'est un peu plus compliqué car il faut démonter ledit garage qui a une couverture en Eternit donc avec de l'amiante. C'est donc le budget qui nous dira si nous pouvons tout faire cette année.
- Enfin pour Péron un container sera installé place de l'Eglise.

Nous allons équiper les commandes d'éclairage public situées dans les transformateurs d'horloge qui devraient nous permettre de moduler l'intensité de l'éclairage en fonction des horaires et donc de faire des économies et devrait nous permettre d'avoir, enfin, un éclairage à l'unisson de tous nos lampadaires.

Depuis quelques années, de plus en plus de communes coupent l'éclairage public de leurs communes ou de quartiers, autour de minuit jusqu'au petit matin.

A titre personnel et dans les années à venir, je pense que la commune ne pourra pas faire l'impasse sur cette question, il en va de la notion de développement durable associée à une économie non négligeable puisque pour Péron le coût de l'éclairage public est de 38 000 €.

Il est bien beau d'énumérer une liste de projets, encore faut-il les financer et c'est là que les difficultés commencent.

En effet l'année passée, je vous annonçais, à budget constant, une baisse de nos revenus de 48 000 €.

Cette année, toujours à budget constant, la baisse sera presque triplée par rapport à 2016 puisqu'à ces 48 000 il faut rajouter :

- 27 000 d'attributions de compensation pour la mise en place de la compétence eaux pluviales urbaines par la CCPG,
- l'augmentation du Fond de Péréquation Intercommunal qui n'a aucune raison de baisser.
- mais surtout nous allons toucher 50 000 € de moins de Compensation Financière Genevoise, différence due à la baisse du taux de change alors que nous avons 14 frontaliers de plus qui s'ajoutent aux 491 de l'année passée.

Dans la mesure bien évidemment où notre nouveau président continue à tenir ses promesses en ne baissant plus les dotations communales et en payant à l'Euro près la disparition échelonnée de la Taxe d'Habitation.

Pour cette année les taux d'imposition communaux ne seront donc pas augmentés mais nous ne pourrions pas nous passer d'une augmentation des impôts locaux en 2019 si toutes les années apportent leur lot de mauvaises nouvelles comme ces deux dernières années.

Je terminerai pour la commune avec quelques chiffres :

- Selon l'Insee nous étions au 1^{er} janvier de cette année 2 586 soit 49 habitants de plus qu'au 1^{er} janvier 2017.
- Nous avons délivré 26 permis de construire où sont compris 41 logements, notre population devrait donc continuer à augmenter même si le nombre moyen de personnes par appartement est en nette baisse. Par contre ce sont 216 dossiers

d'urbanisme qui ont été analysés par la commission communale et par le service ADS de la CCPG ne comprenant que des Permis de Construire ou des Déclarations Préalables.

- Dans ces 26 permis favorables, ne sont pas comptés les bâtiments atypiques tels qu'une discothèque et une chatterie ou si vous préférez un élevage de chats.
- Nous avons accordé 66 Déclarations Préalables et nous en avons refusé tout autant, certaines s'apparentant plus à des torchons qu'à des demandes d'urbanisme.

Au niveau de l'urbanisme, où plutôt du non-respect des règles d'urbanisme, je vous disais l'année passée que nous avons dressé des procès-verbaux aux mains maintenant de M. le Procureur de la République et que ces dossiers n'avançaient pas vite. Ce n'est plus vrai pour l'un d'entre eux puisque nous sommes passés devant le Tribunal Correctionnel de Bourg le 16 novembre. Après délibéré, M. Fresneau a été condamné à démonter son abri-voitures sous 3 mois et à quelques amendes pour environ 1 000 €. Nous agissons donc mais après les délais ne nous appartiennent plus.

- A l'unisson des françaises, le nombre de naissances est en baisse puisque nous n'en n'avons recensé que 21, célébré 5 mariages et malheureusement enregistré 7 décès.
- Par contre pas de Pacs en 2017 puisque l'Etat a eu la bonté de nous les transférer, mais cette anomalie a été comblée ce mois.
- Enfin un bon nombre de dépôts de plainte a été déposé en gendarmerie par la Police Pluri-communale. Je ne les ai pas compté, ça m'agace. Nous avons passé quelques relatives années de calme par rapport aux incivilités et comme toujours on ne savait pas apprécier notre bonheur parce que depuis quelques mois, une ou des équipes de petits cons, excusez-moi l'expression mais je n'en vois pas de meilleure, taguent les bâtiments communaux sans être les futurs Van Gogh, cassent le mobilier urbain, démontent les panneaux signalétiques en toute impunité. Mais je suis toujours surpris que de nos jours, plus personne ne voit rien et n'entend rien. C'est dommage parce que les réparations ou le changement de matériel, on le paye tous.
- Je tiens à préciser que ces petits malins ne sont qu'une infime minorité et comme antidote, je vous conseille d'assister à la Sainte-Barbe de nos pompiers à Collonges ou à la vogue de la Jeunesse à Péron. Là, vous verrez de vrais bons gamins.

La police Pluri-communale n'a pas encore les moyens humains, même si cette année ils se sont stabilisés, pour lutter contre ce fléau et les finances dont je vous parlais plus tôt ne laisse pas penser à une progression de l'effectif.

Toutefois l'arrivée du brigadier Franck Poiret, devenu en début d'année brigadier-chef, à qui j'adresse toutes mes félicitations, a su nouer avec la gendarmerie des relations de travail qui font que de nombreux contrôles communs ont été réalisés. Je souhaite vivement que ces contrôles, qui ont dû ralentir en fin d'année, s'amplifient en 2018.

Puisque nous en sommes aux moyens humains, nous avons eu pas mal de changements dans le personnel communal puisque Christian Benoit, qui travaillait au gymnase, a fait valoir ses droits à la retraite. C'est Christian Mini qui l'a remplacé.

Et c'est Mansouri Chebaa plus connu sous le prénom de Charvanne qui a pris sa place pour s'occuper de la maintenance des bâtiments, semble-t-il avec bonheur.

Voilà pour notre commune mais il n'y a plus de vœux communaux sans parler de la CCPG, cet astre qui prend de plus en plus d'ampleur et qui diminue d'année en année le rayonnement des 27 satellites qui gravitent autour de lui.

Pas forcément de sa faute d'ailleurs, puisque depuis 2 ans et de par la loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) les prises de compétences succèdent aux prises de compétences.

Une petite parenthèse avant de parler de ces prises de compétences.

Chaque dernier jeudi du mois, sauf au mois de janvier, quand je vais au Conseil Communautaire et que je vois l'exécutif en face de moi, je ne peux pas m'empêcher de penser au célèbre tableau de Léonard de Vinci, la Cène et je me demande toujours qui sera Juda.

Fermons la parenthèse et revenons aux compétences.

Donc, en plus de ces compétences historiques, la CCPG a récupéré en 2017 les compétences économiques, touristiques et transports.

Le transport au niveau communal ne nous coûte rien, tout comme le tourisme, n'ayant plus de participation dans aucun office de tourisme.

Par contre pour la compétence économie, nous versons annuellement 12 000 €. à la CCPG pour l'entretien de la voirie de Pré Munny.

Petit aparté pour une remarque bien peu communautaire : je trouve anormal, et je pèse mes mots, que toutes les communes qui ont pris le risque de créer des zones communales ou artisanales se voient pénaliser financièrement alors que c'est essentiellement l'apport financier de ces zones qui font une rentrée d'argent substantielle pour la communauté de communes, même si elle pense nous en rendre une partie par l'intermédiaire de fond de concours servant à financer des projets autres qu'économiques.

C'est aussi une perte d'autonomie fiscale pour nos communes donc une perte d'autonomie tout court. Ce qui peut être également vrai pour la Taxe d'Habitation.

Cette année la CCPG a repris au 1^{er} janvier deux nouvelles compétences toujours imposées par la loi Notre : les eaux pluviales urbaines et la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations plus connu sous le poétique acronyme de GEMAPI qui, elles aussi ont besoin de financement.

Pour la GEMAPI, ses revenus seront assurés par une taxe. C'est donc vous qui payerez directement ce nouveau service estimé pour cette année à 7,50 €. par habitant.

Les optimistes vous diront que nous nous en sortons bien, le montant maximum pouvant être exigé étant de 40 €, toujours par habitant.

Les pessimistes vous rétorqueront que cette taxe devrait être inexistante, son financement pouvant être assuré par le budget général de la CCPG.

En ce qui concerne les eaux pluviales urbaines, Péron participera à hauteur d'un peu plus de 27 000 €. pour le début de ce nouveau

service. Ce montant a été calculé pour toutes les communes en faisant un mixte égalitaire entre le nombre d'habitants et le linéaire de fossés ou de conduites d'eau pluviales.

Pour être tout à fait honnête sur ces reprises de compétences, la CCPG nous propose des conventions assurant le dédommagement lors d'intervention des employés municipaux sur les zones économiques ou sur l'entretien des fossés.

Mais je n'ai pas encore tout à fait compris la mécanique de ces remboursements.

En ce qui concerne toujours cette compétence je ne résiste pas à vous narrer la grande sagesse avec laquelle nos législateurs ont imaginé ce dossier pour le rendre le plus simple possible : l'entretien ou le changement des regards récoltant les eaux pluviales sous les routes sont de la compétence communautaire, par contre la grille qui est sur ce regard est de la compétence communale puisqu'intimement liée à la voirie.

Enfin et ce n'est pas une compétence nouvelle mais une mutation, la compétence eau et assainissement a mué en Régie des eaux gessiennes qui va bientôt prendre ses quartiers dans le Technoparc de Saint Genis.

Si j'ai voté favorablement à cette création, je regrette que la mise en place de son exécutif ne se soit pas passé dans la plus grande élégance.

Même si je ne suis pas d'accord avec toutes ces reprises de compétences je reconnais que ce n'est pas à la CCPG d'en imputer la faute. La faute revient à tous ces gouvernements de droite, de gauche et maintenant en marche qui sont persuadés que la réunion, la fusion ou le mariage, appelons ça comme on veut, des communes est la panacée pour proposer tous les services possibles à notre population, associé à des économies dues à la mutualisation des services.

C'est faux !

Quand par exemple on regroupe les écoles de deux villages dans une seule, certes, au niveau de l'investissement les économies sont possibles mais on oublie de calculer le coût du fonctionnement pour transporter les enfants tous les jours d'un village à l'autre.

Résultat :

- Sur le long terme pas d'économies pour les communes,
- Le village sans école a signé son arrêt de mort.
- L'Etat lui a gagné le poste d'un instituteur.

Passons maintenant à une compétence qui ne nous est pas imposé par la loi Notre mais que nous avons accepté lors du mandat précédent : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat.

Nous avons eu en fin d'année un débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable. Document important s'il en est puisque c'est le document politique qui doit se traduire sur les plans et le règlement.

Si ce document reste en l'état où si des solutions ne sont pas trouvés, sur deux points essentiels à mes yeux :

- L'évolution du nombre d'habitants
- L'évolution de Pré Munny.

Il est clair que je ne voterai pas le PLUiH.

Sur le 1er point la CCPG ne veut pas plus de 20 000 nouveaux habitants de 2020 à 2030 soit environ 11 000 logements et pour ce faire va diminuer de façon plus qu'importante les zones à construire pour ne garder que des droits à construire à l'intérieur de la tache urbaine.

Pour arriver à ce nombre de logements qui est estimé à un petit peu moins de 200 pour Péron je peux vous affirmer que la tâche urbaine va en prendre un sacré coup surtout si l'on pense que la loi impose la densification.

Si je ne suis pas opposé à une diminution de l'évolution de notre population je trouve le coup de frein trop brutal. Notre taux actuel d'évolution lissé sur 10 ans est très nettement supérieur à 3%. On veut le faire descendre à 1,35%.

Je suis d'autant plus opposé à cette mesure que nous n'avons aucune réponse pour la prise en compte de l'urbanisation du secteur Grand Pré.

Si cet aménagement est conservé, il ne restera à construire pour le reste de la commune que 5 logements par an.

Et s'il est refusé on se prive de tout un aménagement qui, même si le nombre de logements semble important, est beaucoup moins dense que par exemple les Fleurs du Jura, et nous permettrait d'accueillir des services comme une crèche ou une maison pour personnes âgées.

C'est aussi pourquoi il est urgent de ne pas faire la 2ème tranche de l'école, nos besoins de classes devant nettement diminuer.

Pour le 2ème point, on nous a refusé l'extension de Pré Munny n'étant pas répertorié dans le Projet de Territoire imaginé uniquement par les élus après quelques mois de mandat et sans aucune consultation officielle du public donc sans aucune valeur juridique.

Arc bouté sur ce document, donc la tête très proche du sable, la CCPG ignore en général la réalité du terrain et en particulier celle de notre zone économique, car Pré Munny c'est en cette fin d'année :

- La reprise de l'ancien Ecomarché par Bazarland.

Et pour 2018 :

- L'ouverture prochaine d'une discothèque en lieu et place d'une partie du garage JP Auto.
- Le Permis de Construire pour la création d'un karting indoor vient d'être déposé voici quelques jours après avoir, enfin, obtenu la modification du PLU permettant ce projet.
- Un permis de construire modificatif vient également d'être déposé pour la création d'une boulangerie, d'un dépôt de presse-loto, d'un salon de coiffure et d'une pharmacie sur le tènement de l'Intermarché actuel.

- Un restaurant-pizzeria va ouvrir dès ce mois de mars dans le bâtiment de 01 Rénovation.
- Le bâtiment de la société de maçonnerie Akbat a été racheté pour en faire une biscuiterie.
- Enfin le bâtiment Avier, certainement plus reconnaissable si je dis le bâtiment en bois, est en cours de reprise pour le transformer en partie en showroom pour un pisciniste et une autre partie en un local dont je ne vous parlerais pas n'étant pas encore sûr de sa destination finale.

Ces cuillères de miel que je viens d'annoncer n'enlèvent pas la douleur de la piqûre de l'abeille et j'espère que pour la suite de l'élaboration de ce PLUiH notre demande sera prise en compte.

Nous ne souhaitons pas concurrencer les quatre grands programmes commerciaux prévus à Saint Genis, Thoiry, Segny et Ferney-Voltaire, nous souhaitons simplement pouvoir agrandir notre zone afin que des entreprises d'une surface de vente inférieure à 1 500 m² qui souhaitent s'établir puissent le faire.

Ce n'est pas aller contre un aménagement harmonieux du territoire, c'est coller à la réalité du terrain qui bien souvent se soucie que très peu de la politique.

Un autre point sur la CCPG classé dans ce qui pourrait aller mieux, concerne les transports car si notre dossier de Transport à la Demande pour le sud gessien avance, il le fait à son rythme qui s'apparente plus à l'escargot qu'à la gazelle.

Enfin je souhaiterais une harmonie dans les prises de décisions communautaires.

Son président a affirmé lors d'une réunion publique à Péron, confirmé lors d'une réunion des maires du sud, qu'il n'y avait plus de plan B pour construire une station d'épuration recevant les eaux usées de tout le Pays de Gex si les négociations avec les genevois devenaient trop abruptes. Le lendemain de cette réunion, je recevais un téléphone du futur directeur de la Régie des Eaux me demandant un rendez-vous pour ce dossier.

Je comprends et admet tout à fait l'idée et le justificatif du plan B, je comprends même tout à fait son positionnement dans le sud gessien qui bénéficie du meilleur exutoire possible : Le Rhône, mais de grâce, soyons clair, il ne peut pas y avoir un plan B quand on est à Gex et un Bmol quand on dépasse Thoiry.

Pour ce qui concerne les autres entités intercommunales, nous allons devant des problèmes au sein du syndicat à vocation scolaire gérant le gymnase. En effet le gymnase semble déjà un peu juste par rapport au nombre d'enfants fréquentant le collège, 639 à cette rentrée mais cela ne va faire qu'empirer à la rentrée puisque les estimations laissent apparaître un effectif frôlant les 700 élèves.

Il devient donc plus qu'urgent qu'un nouveau collège se mette en place dans le pays de Gex.

Mais là c'est l'affaire du Conseil Départemental.

Conseil Départemental qui a aussi la charge de la 2x2 voies et de son éco-pont qui après un départ tonitruant se voit ralenti par les intempéries.

Il faut reconnaître que la façon de gérer ce chantier n'a, pour l'instant engendré qu'un minimum de gêne pour les automobilistes.

Par contre je n'ai pas de date de mise en service si on peut employer ce terme pour un passage d'animaux.

Enfin toujours dans le cadre de l'intercommunalité mais local je reconnais que bien que nous ayons contractualisé avec un bureau d'études pour avoir une vision commune et globale des équipements sportifs de Thoiry à Collonges le dossier n'a guère avancé et puisque c'est moi qui étais censé m'en occuper, je m'en excuse auprès du Football Sud Gessien et leur assure que nous avancerons sur ce dossier avant l'été.

Je ne terminerai pas mes propos avant d'avoir renouvelé mes remerciements aux pompiers, aux employés communaux et aux électriciens qui sont mis à rude épreuve en ce début d'année.

Remercier les adjoints qui travaillent beaucoup autour de moi et les élus qui donnent bénévolement de leur temps.

Remercier les conjoints et conjointes de notre assemblée pour leur patience et leurs longues soirées solitaires.

Remercier toutes celles et ceux qui s'investissent dans les associations.

Bref, remercier toutes celles et tous ceux qui œuvrent pour notre commune, toutes celles et ceux qui donnent du temps pour notre commune, aussi peu soit-il.

Enfin je veux saluer une personne qui a œuvré de longues années pour notre commune. Je veux parler d'Alain Zirondoli qui quittera l'ONF le 1^{er} avril et qui devra quitter la commune après avoir géré notre forêt, comme si c'était la sienne, depuis plus de trente ans, après avoir fait l'unanimité dans son quartier et s'être implanté dans la vie associative, principalement le foot.

Alain ne peut pas être là ce soir ce qui m'arrange parce que je ne souhaitais pas que l'on assimile ce que j'avais prévu de lui offrir à un pot de vin.

Mais ce n'est que partie remise avant fin mars.

Un grand merci Alain.

Il ne me reste plus qu'à vous renouveler mes vœux de bonheur et de joie pour cette année et comme d'habitude avant de passer au verre de l'amitié, nous allons remettre le livret du citoyen aux jeunes venant d'avoir 18 ans.

Je vous remercie.

Les jeunes ou leurs parents,

Comme curieusement nous n'avons pas d'élection cette année, je ne vais pas vous faire mon discours habituel, mais sachez que j'ai les noms et que je veux tous vous voir l'année prochaine pour les élections européennes.

ARMAND Christian

Synthèse des comptes rendus du Conseil Municipal

Vous pouvez consulter les comptes rendus intégraux des réunions du conseil municipal sur le site internet de la mairie de Péron à l'adresse suivante : <http://www.mairie-peron.com>

NOVEMBRE 2017

Excusée : PENSEC Catherine.

Absent : DAVIS Andrew.

DELIBERATIONS APPROUVEES A L'UNANIMITE

- Fixation du nouveau tarif du restaurant scolaire et de la garderie.
- Modification du tableau des emplois permanents communaux.
- CCPG approbation du pacte financier et fiscal de solidarité.

POINTS DIVERS

ECOLE

Pas de cours de Marocain à l'école primaire.

COLLEGE

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 17/10/2017.

VOIRIE – ORDURES MENAGERES

Compte-rendu de la commission du 23/10/2017

Réunion du 04/10/2017 pour la révision du classement de la voirie communale.

Réunion du 11/10/2017 avec le bureau Archigraph pour le planning des travaux du SIEA.

Retour sur la réunion publique du 16/10/2017 pour le plan de circulation.

BUDGET – FINANCES

Information sur le versement de la participation communale en solidarité pour les Antilles.

L'indemnité de conseil au percepteur est refusée à l'unanimité.

CENTRE DE LOISIRS

Information sur l'enlèvement du bungalow Algéco fixé à fin octobre.

NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Point sur les travaux.

NOUVELLE ECOLE

Signature d'un avenant de 4 876 € TTC pour le contrôle technique et assistance de prévention.

CONTENTIEUX

- Point sur le dossier DESFORGES/Commune auprès du Conseil d'Etat qui a un mois pour statuer.
- Recours gracieux présenté par M. PELLOUX Jean-Pierre contre l'arrêté CAMPOY.

ZONE COMMERCIALE ET ARTISANALE DE PRE MUNNY

Commission de sécurité et accessibilité du 19/10/2017 pour l'ouverture de « Bazarland ».

AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Point sur le suivi de chantier.

MARCHE COMMUNAL – IMPLANTATION D'ENTREPRISES NON-SEDENTAIRES

- M. RIDVAN Erdogan, primeur, le samedi matin sur la place des Résidences de l'Etraz.

- MM CUNET et CAMBA pour l'installation d'un « food-truck » le mercredi soir à l'aire de retournement de Logras.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Arrêtés favorables :

- * SAS BAZAPE représentée par M. SIGNORET Nicolas, à Péron, aménagement d'un magasin BAZARLAND dans un bâtiment commercial existant.
- * KRASNY Mieczyslaw à Greny, construction d'un abri voiture.
- * CANDOLFI Laurent à Péron, division en vue de construction.
- * KEMPF Véronique à Péron, extension du balcon en terrasse.
- * CAMPOY Fabien, à Péron, rénovation de 2 appartements existants et modification de façade.
- * PONS Alexandre à Logras, modification d'un permis de construire.

Arrêté défavorable :

- * CHAVES Daniel à Péron, construction d'un abri de jardin.
- * SAS HP AKO PIZZA Concept représentée par M. BENFKIH Hamid à Péron, installation d'une remorque à pizza.

ASSOCIATIONS

Compte-rendu de la réunion pour le calendrier des fêtes 2018 du 04/10/2017.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CCPG

Conseil Communautaire du 26/10/2017.

Comité technique de la Régie Eau et Assainissement du 25/10/2017.

PLUiH – SCOT

Compte-rendu de la réunion du 19/10/2017 concernant les équipements publics.

COURRIER

M. COLLIGNON exprime sa déception sur la dénonciation des conventions de déneigement.

NOVEMBRE 2017 (EXCEPTIONNELLE)

PRESENTATION PAR LES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE PLUiH

Excusée : BLANC Dominique (procuration à M. ARMAND Christian).

Absents : BOSSY Virginie, DAVIS Andrew et PERAY Pierre-Alain.

Représentants de la Communauté de Communes du Pays de Gex :

Mme CHENU-DURAFOR Michelle, MM. SCATTOLIN Vincent, Vice-président, M. THIEBAUD Pierre-Alain, Chef de Projet PLUiH.

Présentation et débat sur le PADD.

La CCPG a repris la compétence urbanisme en début d'année 2014 et pour élaborer son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de

l'Habitat, a, en premier lieu, élaboré un Projet de Territoire.

Orientation N° 1 : Maîtriser l'urbanisation du territoire

- Un territoire organisé qui se construit autour de la métropole genevoise.
- Accueillir les salariés travaillant sur le territoire en axant le développement sur le logement abordable.
- Une mobilité et une accessibilité innovantes.
- Remettre à niveau les équipements du territoire.
- Devenir un territoire à énergie positive.
- Protéger notre population.

Orientation N° 2 : Promouvoir le Pays de Gex au sein de la métropole genevoise

- Une offre touristique identifiée et complète qui participe au rayonnement du territoire.
- Un développement commercial dynamique soumis à l'exigence de maîtrise et de qualité urbaine.
- Profiter de notre localisation frontalière pour développer une économie innovante.
- Valoriser les richesses du territoire.

Orientation N° 3 : Retrouver l'authenticité de l'identité gessienne

- Mettre en valeur notre cadre de vie remarquable à travers des liens étroits entre ville et nature.
- Une ville intense, cohérente et innovante mettant en valeur le patrimoine.
- Une mosaïque d'espaces publics de qualité qui structure l'espace urbain, les pratiques de vie et invite aux échanges.

DÉCEMBRE 2017

Absents excusés : BARRILLIET Annick, BOSSY Virginie, FERROLLET Françoise (pouvoir à M. ARMAND Christian), QUINIO Jeanne, BLANC Jérémie.

Absents : DAVIS Andrew, PERAY Pierre-Alain.

DELIBERATIONS APPROUVEES A L'UNANIMITE

- Décision modificative budgétaire n°4.
- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables.
- Modification règlement du restaurant scolaire – encaissements des repas, remboursements et avoirs.
- Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise, engagement professionnel (RIFSEEP).
- Instauration du Compte Epargne Temps.
- CCPG – Modification des statuts sur la compétence élargie eaux pluviales.
- CCPG – Convention plan urbain partenarial avec la compagnie ONYX, convention définissant les modalités de reversement des sommes dues par la CCPG à la commune.
- CCPG – Convention d'un plan urbain partenarial avec NEOWI INVESTISSEMENT, définissant les modalités de reversement des sommes dues par la CCPG à la commune.
- Motion de l'Association des Maires Ruraux de France adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité.

POINTS DIVERS

ECOLE

Conseil d'Ecole du 14/11/2017 : choix d'un retour de l'école à 4 jours pour la rentrée scolaire 2018 et présentation sommaire du

projet d'extension de l'école.

Grand Conseil d'Ecole du 20/11/2017 : M. le Maire a accepté la demande des enfants de remettre des panneaux de basket sous le préau, de planter un arbre dans le « coin herbe » et a assuré les enfants que la couverture du coin calme et de l'espace vélos serait vue avec l'extension de l'école.

Réunion publique du 20/11/2017 : la mise en œuvre de la régie de recette qui implique de régler par anticipation les repas.

COLLEGE

Conseil d'Administration du 27/11/2017 : vote du budget proposé par M. BOMME lequel s'inquiète très fortement de la hausse des effectifs de 8% pour la rentrée 2018.

Choix du nom du collège : le Conseil Municipal a retenu le nom « Collège du Paruthiol ».

VOIRIE – ORDURES MENAGERES

- Commission voirie du 27/11/2017 : travail sur le projet d'aménagement de la rue du Mail et carrefour avec la RD984 en présence d'URBALAB et de l'agence routière du département afin de valider les scénarii d'aménagement avec en particulier le carrefour RD984 et l'accès au centre de loisirs.
- Réunion du 08/11/2017 avec la CCPG pour les containers semi-enterrés. En cours de projet pour la mise en place : Carrière du Crêt, Résidences de l'Etraz, Place de l'Eglise, Pré Munny. Sera également prochainement mis en service le site de l'Ecrin. Une réunion publique est prévue pour présenter le dispositif aux usagers.
- Réunions des 16/11/2017 et 01/12/2017 avec l'accord de M. Gérard TIGNON-CHOUDANT pour l'achat de terrain en bordure de la rue du Mail pour un montant de 100 €/m². Cette vente sera liée à la cession d'un terrain appartenant à la commune sur le secteur Grand Champ, Parcelle C137 d'une surface de 1811 m², dont le prix retenu est de 0,50 €/m² et à la garantie de maintenir l'accès existant.
- Réunion de chantier du 22/11/2017 pour le démarrage de l'enfouissement des réseaux secs rue du Branlant, retardé de 15 jours. Les opérations comprendront d'ici la fin d'année les installations de chantier sur le terrain des bacs de collecte des ordures ménagères pour les coteaux de Logras, et la reprise des branchements de Mr Bonneton sis à « La gare ».
- Retour sur la réunion publique du 27/11/2017 avec les riverains pour la présentation du projet d'aménagement de la rue du Branlant et du chemin du Brandou. Les projets de voirie et d'enfouissement ont été présentés.

NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Les Opérations Préalable à la Réception ont eu lieu le 30 novembre, la réception aura lieu le 7 décembre. Les logements, en cours d'attribution, seront livrés à la mi-janvier.

NOUVELLE ECOLE

Réunion du 21/11/2017 avec Mme BOIDEVAIX, architecte : l'Avant-Projet Sommaire sera présenté le 14 décembre avec une dépose du Permis de Construire dans la foulée. L'Avant-Projet Définitif sera présenté dans la 2^{ème} quinzaine de janvier 2018.

CONTENTIEUX

Retour sur le dossier DESFORGES/commune. Contrairement à ce qu'il avait annoncé le mois précédent, l'avocat de Mme DESFORGES est bien habilité à déposer un recours auprès du Tribunal Administratif d'Appel contre l'Ordonnance émise par le Tribunal Administratif.

ZONE COMMERCIALE ET ARTISANALE DE PRE MUNNY

Point sur les propositions d'implantations.

Point sur la vente des terrains en face des propriétés HUCHON et PLANCHAT.

PATURAGES DU GRALET ET DE LA POUTOUILLE

Comité de pilotage du 10/11/2017 : un projet détaillé a été présenté

par le bureau d'études en charge de ce dossier qui permettrait de voir 35 génisses ou une centaine de chèvres pâturer sur les 2 alpages, une proposition de fromager (à nouveau) a été formulée.

AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Les travaux ont été réceptionnés le 1er décembre avec quelques réserves, pour deux lots, qui devront être levées avant la fin de l'année.

PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT COMMUNAL

Réunion du 21/11/2017 avec les « responsables » de services ayant pour but de trouver une meilleure efficacité entre les services.

Réunion du 30/11/2017 avec l'ensemble du personnel communal : présentation du RIFSEEP nouveau régime indemnitaire, le CET (Compte Epargne Temps), le CPF (Compte Personnel de Formation).

Réunion du Comité de Pilotage du 22/11/2017 pour la mise au point du Document Unique : la mise à jour du document unique est en cours et est assurée par les assistants de prévention. Selon le diagnostic bruit réalisé au centre technique et à la cantine, des bouchons d'oreilles ergonomiques seront proposés aux agents en 2018.

Choix de la salle pour le Conseil Municipal : la Maison des Associations.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

URBANISME

Arrêtés favorables :

- * RICHARD David à Péron, construction d'un abri de jardin.
- * LEVRIER FERROLLET Didier à Péron, extension villa et construction d'un garage.
- * DALOZ Carole à Péron, construction de bâtiments agricoles (élevage et stockage).
- * GROS Lucette à Péron, construction d'un bâtiment agricole à usage de remise à matériels.
- * NINET Pierre à Péron, construction d'un garage.
- * MAGRO Adrien à Logras, construction d'un garage.

Arrêtés défavorables :

- * PEREZ Jésus à Péron, construction d'un mur de soutènement et pose d'une clôture.
- * TISGRA Robert à Péron, démolition et reconstruction d'une annexe de stockage.

Audience du Tribunal Correctionnel du 16/11/2017 pour le jugement de l'abri-voitures construit sans dépôt d'un Permis de Construire.

ASSOCIATIONS

Assemblée Générale de l'Association Paroissiale du 14/11/2017 : animations paroissiales, sépultures, Bol de Riz, catéchisme, marche de Noël, entretien de l'église; les manifestations prévues sont : le marché de Noël le 5 décembre et le Bol de Riz le 16 mars 2018.

Assemblée Générale de Tiocanie Folklore du 17/11/2017. Deux sorties en 2017 à Chevry et Péron. Ils se donnent deux ans pour sauver l'association qui souffre d'un manque de jeunesse. Une campagne de publicité a été lancée dans les journaux et sur les réseaux sociaux.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CCPG

Le Conseil Communautaire du 30/11/2017 a réglé les affaires courantes. Pour Péron un point important, le vote, à l'unanimité, de la modification n° 1 du PLU communal.

Compte-rendu des diverses réunions.

- Aménagement de l'espace : une Maison des Services Au Public va s'ouvrir à Gex, au siège de la CCPG, afin d'accueillir

diverses associations qui assureront une meilleure proximité auprès de nos concitoyens. Le coût de cette MSAP est estimé à 20 000 € et sera tenue par une personne effectuant son service civique.

- Comité technique de la régie Eau et Assainissement du 29/11/2017 : Approbation des budgets et des divers tarifs.

- Commission Patrimoine, projets en cours :

- déchetterie d'Ornex la maîtrise d'œuvre a été attribuée.
- AD'AP du Fort l'Ecluse permis d'aménager accordé.

Les chantiers en cours :

- Technoparc de St Genis : réhabilitation des espaces publics dont deux portiques installés aux entrées et éclairage public.
- Prolongation des rues Eiffel et Lumière.
- Bureau de la pépinière d'entreprise et divers travaux.
- Bâtiments de l'Aiglette à Gex travaux de réhabilitation en cours.
- Crèches : crèche de Divonne réfection du toit.
- Crèches de Ferney et Collonges : fournitures de travaux d'équipement dans les cuisines.

- Points divers : Etat des ressources en eau : déficit important eu égard au manque de recharge et dossier EARL Serignat (Vesancy)

Copil du 23/11/2017 concernant les aménagements du bois de Ban, des Marais de Greny et des lagunes de Feigères. Les enjeux définis dans la présentation ont été validés par le Comité de Pilotage. En ce qui concerne les lagunes de Feigères, il a bien été acté que la 1ère réalisation à faire est la stabilisation de la butte avant de celles des berges du ruisseau de Chanvière.

Réunion des services techniques à Mijoux le 28/11/2017 : la taxe qui pourrait être imputée dans une nouvelle colonne de la Taxe d'Habitation est estimée à 7,5 € par habitant.

1^{ère} réunion de Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 04/12/2017 concernant les compétences économiques et touristique. Fixation des règles de Compensation d'attribution que doivent reverser les communes concernées suite à la reprise des compétences économie et tourisme, Péron étant concerné par la zone de Pré Muny.

SIVOS

Réunion du comité syndical du 08/11/2017 : présentation du projet de RIFSEEP et discussion sur un nouveau positionnement dans le sud gessien d'une classe ULIS actuellement à Péron mais qui devrait être déplacée si les 2 classes de l'IME se font.

JANVIER 2017

Absente excusée : QUINIO Jeanne (pouvoir à Mme BLANC Dominique)

Absents : BOSSY Virginie, DAVIS Andrew.

DELIBERATIONS APPROUVEES A L'UNANIMITE

- Restructuration et extension du groupe scolaire Champ Fontaine : approbation du plan de financement phase avant-projet définitif (APD) et demandes d'aides au financement du projet : DETR, DT, Région, CCPG.
- Restructuration et extension du groupe scolaire Champ Fontaine : attribution des marchés de prestations intellectuelles, mission de contrôle technique et mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.
- Adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement du gaz naturel et des services associés coordonné par le SIEA et autorisation à signer les marchés.
- Dénomination de la nouvelle voie menant aux Ecrins : rue de l'Abbé JOLIVET.

- Détermination des rythmes scolaires rentrée 2018-2019 fixation de la semaine de quatre jours.
- Demande de la mairie de Sauverny : soutien de la décision de reconnaître la qualité de citoyen d'honneur de Sauverny à M. TANER Kiliç. Refusé à la majorité (7 contre – 3 abstentions – 4 pour).

POINTS DIVERS

ECOLE

Conseil d'Ecole du 29/01/2018. Après le sondage effectué auprès des familles pour le choix du rythme scolaire de la rentrée 2018, le choix s'est porté sur le retour de la semaine à 4 jours, cette décision sera entérinée par une délibération du Conseil Municipal.

COLLEGE

Réunion avec M. BOMME concernant les effectifs du collège et les besoins de nouvelles salles pour la pratique du sport.

Les prévisions de la rentrée scolaire 2018/2019 laissent entrevoir environ 700 élèves ce qui va poser des problèmes pour le collège mais aussi pour la pratique du sport.

VOIRIE – ORDURES MENAGERES

Commission du 22/01/2018 :

- Préparation du budget 2018.
- Implantation du futur panneau d'information communal, acceptation à l'unanimité sur l'emplacement du panneau, à l'entrée de Pré Munny, par 9 voix pour - 4 abstentions et 1 voix contre.
- La commission sollicitera auprès du département une interdiction de tourner à gauche en sortie de Pré Munny Il sera proposé dans l'aménagement de la rue du Mail un second panneau d'information.
- Problématique de stationnement à Logras en période hivernale. Il est retenu le principe de proposer un stationnement sur 1 seul côté de la voie, la commission retient le principe de supprimer 2 places expérimentales de stationnement sur la rue Fontaine Chargonnet.
- Implantation de bornes pour l'alimentation des véhicules électriques : sont proposés le parking de l'église, l'école, les résidences de l'Etraz et la Maison des Associations. Le site définitif sera retenu en fonction des possibilités d'alimentation électrique.
- Validation des illuminations à acheter d'occasion sur la base du catalogue Salendre.
- Rendez-vous avec M DUCLOS pour la sécurisation de la Grand'rue, rue du Paruthiol et Chemin du Marais.
- Validation des propositions d'implantation armoires NRO société Axians pour le compte du SIEA.

Réunion du 07/12/2017 pour la réception de la voirie dans le cadre de l'opération immobilière « l'Ecrin », rue de l'Abbé Jolivet.

BUDGET – FINANCES

Mise en place d'une ligne de trésorerie pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, auprès du Crédit Agricole Centre Est pour un montant de 200 000 €.

Commissions Locales d'Evaluation des Charges Transférées avec la CCPG pour les compétences économie et eaux pluviales. Les 12 000 € de compensation pour la compétence économique sont confirmés, la somme prévue pour la compétence « eaux pluviales urbaines » est de 27 345 €.

Réunion du 18/01/2018 avec le service ADS : Péron 216 dossiers soit en équivalent permis 118.8 (en 2016 : 236 dossiers soit en équivalent permis 132.4). Prestations complémentaires : rendez-vous élus, pétitionnaires, demandes de renseignements = 33 heures (en 2016 : 27 heures). Coût total à payer pour 2017 : 13 616,91 €.

A compter du 07 novembre 2018, possibilité de dépôts des dossiers d'urbanisme en mairie par voie électronique.

Proposition d'étude de mise en place des actes administratifs au profit des communes. Mise en place d'un système de gestion dématérialisé des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) entre notaires, communes et CCPG.

Une grande majorité des communes souhaite bénéficier d'une expertise en matière d'évaluation foncière et immobilière.

NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Réception de travaux du 07/12/2017 avec de nombreuses réserves.

Commissions de sécurité : avis favorable le 11/12/2017, confirmé en sous-préfecture le 21/12/2017.

NOUVELLE ECOLE

Présentation de l'Avant-Projet Définitif. Le coût des travaux est supérieur de 495 000 € HT par rapport aux prévisions :

+ 210 000 € d'adaptabilité au terrain suite aux très mauvais sondages de sol, + 99 000 € pour le choix du système de chauffage par géothermie, + 226 000 € de transfert de la 2^{ème} tranche à la 1ère tranche des travaux de restructuration intérieure, - 50 000 € pour diverses modifications selon des choix techniques.

Réunion du 15/01/2018 de présentation du projet avec M. DUPARCHY.

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME)

Réunion du 16/01/2018 avec l'Association l'Union, la CCPG, l'Education Nationale, l'ARS, souhait de l'association pour une ouverture à la rentrée scolaire 2019. L'Ulis « traditionnelle » devra être transférée dans une autre commune.

CONTENTIEUX

Présentation du jugement correctionnel dans le cadre du litige mairie/Fresneau. M. FRESNEAU a été condamné à démonter son abri-voitures dans un délai de 3 mois soit au plus tard le 14 mars et ce, sous une astreinte de 15 € par jour de retard.

Dans le cadre du litige CCPG/M. et Mme Denis MARCHAND, le Tribunal Administratif de Lyon clôt par ordonnance l'instruction de ce dossier le 22/02/2018.

ZONE COMMERCIALE ET ARTISANALE DE PRE MUNNY

Point sur les propositions d'implantations :

- En fin d'année 2017 : le permis de construire du karting indoor a été déposé suite au vote de la CCPG de la modification du PLU communal.
- En début d'année 2018 : la discothèque est en attente de la visite de la commission de sécurité pour ouvrir. Le permis de construire modificatif des arcades proche d'Intermarché a été déposé avec 4 commerces composant cet ensemble, 1 salon de coiffure, 1 dépôt de presse, une pharmacie, une boulangerie – salon de thé.
- Une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été reçue en mairie pour la reprise du tènement de l'entreprise Akbat afin de créer une biscuiterie.
- Une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été reçue en mairie pour la reprise du tènement « Avier » afin de créer un showroom par un pisciniste.
- Un restaurant-pizzeria doit ouvrir début mars dans l'espace réservé à cet effet dans le bâtiment de 01 Rénovation.

PATURAGES DU GRALET ET DE LA POUTOUILLE

Présentation du Plan de Gestion Intégré. Hormis les travaux nécessaires à la reprise du pastoralisme sur les alpages, clôtures, goyas, etc., une étude est jointe au document afin de fromager à nouveau au Gralet. Pour poursuivre ce projet nous sommes dans l'attente d'une réponse pour savoir s'il est possible d'utiliser l'eau de la citerne recyclée.

Présentation des demandes d'autorisations en Réserve Naturelle, devant permettre, après autorisation du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle, d'effectuer les travaux listés dans le PGI.

INSEE

Population Insee officielle au 1er janvier 2018 : 2 586 habitants.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

Arrêtés favorables :

- * COSTA ESTEVAO Joao Carlos à Péron, construction d'un carport.
- * ECORENOVE représentée par M. ROUCH Jean à Logras, pose de panneaux solaires photovoltaïques chez Mme FILLIETTAZ Estelle.
- * DOS SANTOS HENRIQUES Carlos à Logras, construction d'un abri barbecue.
- * TEIXEIRA DA SILVA Antonio à Logras, création d'un escalier extérieur.
- * France Eco Avenir représentée par M. MANSAR Majdi à Feigères, pose de panneaux solaires photovoltaïques chez M. CHOROWIEZ.
- * GUIGNARD Éric à Péron, construction d'une piscine.
- * OLIVIERA Celso et ESTEVES Andréia à Greny, modification d'un permis de construire en cours.
- * M et Mme BIGARD Laurent et Karen à Logras, construction d'une maison individuelle.
- * PUJOL Jérémy et MALATRAIT Camille à Logras, construction d'une maison individuelle.
- * Commune de Péron représentée par M. ARMAND Christian à Péron, construction d'un abri pour sel de déneigement.

Arrêtés défavorables :

- * FOWLER Agnès à Péron, pose d'un chien assis en toiture.
- * AMMARI Tarik à Logras, modification de l'escalier d'accès à la terrasse et l'adaptabilité au terrain.

- * BEACCO Jean Daniel et ROLANDEZ Céline à Péron, construction d'une maison individuelle.
- * M et Mme MOUSSI Ahtman et Anaëlle à Logras, construction d'une maison individuelle.
- * SERAFINO Michel à Logras, création d'un mur de soutènement.

ASSOCIATIONS

Assemblée Générale de la Société de Boules du 08/12/2017. Présentation morale et bilan financier de l'association, 11 membres.

Assemblée Générale du Dojo du 19/01/2018. Suite à la démission de M. MOURIER il n'a pas été possible d'élire un nouveau président le quorum n'étant pas atteint. Les locaux mis à disposition de l'association ne sont pas convenablement entretenus. Une nouvelle AG extraordinaire a été fixée le 25 janvier 2018 : M. ROBIN Nicolas a été élu Président.

Assemblée Générale de la Jeunesse du 27/01/2018. Election du bureau, Président de l'association : M. FELIX-FIARDET Lucas.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

CCPG

Conseil Communautaire du 21/12/2017, portant essentiellement sur le débat du PADD.

L'assemblée a approuvé la modification du PLU communal modifiant la zone artisanale de Pré Muny (zone 1AUXa) pour la « convertir » en zone commerciale (zone 1 AUX).

COURRIERS

Orange pour l'accès à la fibre. Pour Péron, les foyers raccordés en souterrain sont éligibles.

Rugby-club du canton de Collonges remerciements pour le soutien de Péron.

Pour toutes vos démarches administratives (Etat-Civil, Elections, Permis de conduire, Urbanisme ...)

vous pouvez consulter et télécharger les documents sur le site www.service-public.fr

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Désormais, plus besoin de vous déplacer en Mairie ou aux bureaux des organismes de logement social. Vous pouvez déposer votre demande de logement en ligne sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr. Une fois votre demande complétée et déposée, elle est enregistrée. Votre demande est consultée par tous les bailleurs du département.

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

Depuis le **15 janvier 2017**, les autorisations de sortie de territoire pour les mineurs non accompagnés sont à nouveau obligatoires. Aucune démarche en mairie n'est nécessaire. Vous trouverez le formulaire CERFA ainsi que les pièces nécessaires qui accompagnent la demande, sur le site internet www.service-public.fr.

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Si vous venez d'arriver à Péron (Péron, Logras, Feigères, Greny) et afin de simplifier vos démarches administratives, veuillez signaler votre arrivée au secrétariat de Mairie où vous serez le (la) bienvenu(e).

EN CAS DE DÉPART DE LA COMMUNE

Si vous déménagez, n'oubliez pas de le signaler en mairie, soit en passant au secrétariat ou en téléphonant au 04 50 56 31 08.

AVIS AUX ARTISANS, COMMERÇANTS ET ENTREPRISES

Si vous venez de vous installer sur la commune de Péron, veuillez le signaler en Mairie afin de vous intégrer dans la signalétique implantée sur la commune.



GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS

SAMEDI 7 AVRIL - 9H
Départ : Maison des Associations

La municipalité organise une opération de nettoyage de printemps afin de débarrasser les ruisseaux, lieux et voiries publiques des déchets abandonnés.

L'ensemble de la population est invité à participer à cette démarche citoyenne et écologique.

Un apéritif « Casse-croute » sera servi aux participants à partir de 12h.

Renseignements

Prévoir gants, bottes et gilet de sécurité.

Sacs fournis.



RÉGIE DES EAUX GESSIENNES



Les contrats d'affermage de SOGEDO et SUEZ étant arrivés à terme, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement des 27 communes du Pays de Gex est depuis le 1^{er} janvier 2018 intégralement prise en charge par la Régie des Eaux Gessiennes.

L'accueil des usagers se fait désormais au Technoparc de St Genis-Pouilly à l'adresse indiquée ci-après.

Régie des Eaux Gessiennes
Technoparc • 200 rue Édouard Branly • BP 63 • 01630 Saint-Genis-Pouilly
Tel : 04.85.29.20.00
regie@reoges.fr

Pour plus de renseignements : <https://www.regieeauxgessiennes.fr/>

SUBVENTION RHÔNE ALPES 2017 ONF



Une subvention de la REGION RHONE ALPES AUVERGNE a été accordée à la Commune de Peron pour un montant de 3 672 € pour l'année 2017 pour les travaux sylvicoles effectués par l'ONF pour dégagement et dépressage de semis naturels feuillus et résineux sur les parcelles 29-30-31.



Le PACS c'est en Mairie !

A compter du 1^{er} novembre, l'enregistrement de la déclaration du pacte civil de solidarité (PACS), de sa modification et dissolution, s'effectue en Mairie. Le service Etat-civil reçoit uniquement sur rendez-vous.

Quelles sont les pièces à fournir ?

- Une pièce d'identité (original et photocopie) en cours de validité
- Un extrait de son acte de naissance avec filiation (de moins de trois mois)
- Un justificatif de la résidence
- Une déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité et attestations sur l'honneur de non-parenté, de non alliance et de résidence commune que vous pouvez télécharger sur le site www.service-public.fr
- Une convention signée par les deux partenaires en un exemplaire. Il existe un modèle type de convention que vous pouvez télécharger sur le site www.service-public.fr
- Les personnes divorcées, veuves ou étrangères doivent fournir des pièces supplémentaires. Plus d'informations sur le site [service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Renseignements :

Mairie - 04 50 56 31 08 - accueil@mairieperon.fr

ÉCOLES

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

2018 - 2019

Inscriptions à l'école de Péron

Année scolaire 2018-2019

Elles concernent tous les enfants de la commune **nés en 2015**. Les enfants déjà inscrits sont automatiquement réinscrits.

1^{ère} démarche pour les familles :

Se rendre en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile. La commune fera une pré-inscription et délivrera une attestation.

2^{ème} démarche :

Prendre rendez-vous avec le directeur : Tel: 04 50 56 37 52 (jours de décharge au bureau lundi et mardi)

Les inscriptions se dérouleront :

Lundi 19/03 et Mardi 20/03 – Lundi 26/03 et Mardi 27/03

Le jour du rendez-vous à l'école, merci d'apporter **l'attestation de la mairie, le livret de famille et le carnet de santé (avec les vaccinations à jour).**

L'inscription sera alors enregistrée.

Le directeur
R. Duparchy

Nous vous rappelons que les articles des associations sont écrits par les associations elles-mêmes.

DON DU SANG

L'Association a vécu sa vingtième Assemblée Générale vendredi 9 février. Un grand plaisir de se retrouver tous pour faire ce traditionnel bilan annuel avec une grande fierté car le nombre important de donneurs démontrait une fois de plus la sensibilisation maximum des péronnais.

Avec une collecte de moins pour cette année 2017, c'est 233 volontaires qui se sont présentés pour sauver des vies. Très beau geste quand on connaît les difficultés de l'Etablissement Français du Sang qui manque de personnel. L'attente des donneurs doit être contrôlée, afin de ménager l'emploi du temps de tous.

La Maison des Associations de Péron facilite cette temporisation qui donne l'occasion de se retrouver tous, jeunes ou moins jeunes et c'est dans la bonne humeur qu'ils se préparent à tendre leur bras pour sauver des vies. La collation qui suit ressemble plus à un repas. Elle est appréciée de tous. Le Président rappelle toujours qu'en France 10000 dons journaliers sont indispensables. Il souhaite qu'en 2018, les donneurs se manifestent encore davantage.

A Annemasse, l'EFS cite Péron en exemple, même si cette collecte de 3h30 est très éprouvante.

La prochaine collecte aura lieu le 28 mars à la MDA comme d'habitude et le lendemain, le Président fera celle de Bellegarde. Le bénévolat n'est pas de tout repos, mais les malades comptent sur nous et beaucoup ne vivent que par nous...

Merci aux élus péronnais et les autres bien sûr, qui nous donnent les moyens de parvenir à ce résultat.

Rappelons que pour donner son sang il faut :

- Etre âgé de plus de 18 ans et peser plus de 50 kg
- Avoir offert son sang au moins une fois avant 60 ans pour pouvoir le donner 4 fois par an pour ces dames et 6 fois pour les hommes, jusqu'à la veille de ses 71 ans.
- Un questionnaire suivi d'un entretien particulier avec un médecin permet d'éliminer toutes possibilités de risques.
- Que pour un premier don ou une période de 2 ans sans prélèvement, le test «hémoglobine pré-don » permet de détecter une carence en fer ou une possible anémie qui reporterait, avec suivi, cet acte généreux à plus tard.

MERCI à TOUS !

Le Président Jacques PICHON



LES BARGEOTS

Un grand merci aux habitants du village qui ont bravé la pluie et le vent, et plus particulièrement à la Société de Musique « La Bonne Humeur » qui, par ses interprétations, a contribué à réchauffer la traditionnelle soirée Vin Chaud offerte par les BARGEOTS au pied du sapin de PERON.

A l'année prochaine !!!

LES BARGEOTS



LA JEUNESSE DE PERON

Péronnais, péronnaises,

La jeunesse de Péron vous adresse ses sincères remerciements pour votre participation à la « vogue de la saint Antoine » et plus particulièrement aux 10 ans de la réouverture de la jeunesse.

Les hostilités ont commencé le samedi soir, qui aura été plus qu'intense. Nous avons pu voir de nombreux jeunes, venus des quatre coins du pays de Gex pour ce premier bal de l'année. Nous les remercions car ils permettent de faire vivre les jeunesses et de pérenniser les bals.

Nous avons continué cet anniversaire le dimanche, la jeunesse a pu accueillir de nombreux péronnais, chalaisiens et gonvillois pour son traditionnel repas de la Saint-Antoine. L'après-midi a été riche en émotion avec les différentes animations qui ont permis de rappeler les souvenirs de la jeunesse. Nous tenons encore à remercier le cuisinier Thomas Goby qui vous a régalié et nous tenons à vous remercier encore une fois, vous qui êtes toujours fidèles à ce repas, ainsi qu'à tous nos événements. C'est pour cela que la jeunesse est toujours présente après 10 ans.

La jeunesse de Péron compte aujourd'hui 24 membres, nous avons accueilli pour l'année 2018 trois nouveaux membres, cela est un bon signe pour la continuité de l'association. Nous espérons qu'elle sera toujours présente et active dans 10 ans.

Et, nous vous attendons nombreux le 12 mai, le week-end de la foire de printemps, pour notre barathon l'après-midi ainsi que le soir pour notre traditionnel bal de printemps.



LE 24 AVRIL 2018

LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



✓ **POUR ÊTRE PRÊT LE 24 AVRIL 2018**

- 1 VÉRIFIEZ SUR RECEVOIRLATNT.FR QUE VOUS ÊTES BIEN CONCERNÉ PAR LES CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES DE LA TNT LE 24 AVRIL.
- 2 EN AMONT DU 24 AVRIL, EN HABITAT COLLECTIF, ASSUREZ-VOUS QUE LE GESTIONNAIRE DE L'IMMEUBLE A BIEN ANTICIPÉ LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION DE L'ÉQUIPEMENT COLLECTIF AFIN DE CONTINUER À RECEVOIR LA TÉLÉVISION APRÈS CETTE DATE.
- 3 LE JOUR J, EN HABITAT COLLECTIF OU INDIVIDUEL, EFFECTUEZ UNE RECHERCHE DES CHAÎNES SUR CHACUN DES TÉLÉVISEURS RELIÉS À L'ANTENNE RÂTEAU POUR RETROUVER L'ENSEMBLE DE L'OFFRE TNT.
- 4 SI DES PROBLÈMES DE RÉCEPTION PERSISTENT MALGRÉ LA RECHERCHE DES CHAÎNES, VÉRIFIEZ LES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR RECEVOIRLATNT.FR ET/OU APPELEZ LE 0970 818 818.

CENTRE DE LOISIRS

Les enfants et leurs animateurs prennent petit à petit possession des lieux lors d'activités mises en place lors des vacances d'hiver.

Des portes ouvertes dans les nouveaux locaux rue du Mail seront proposées aux familles et aux enfants le samedi 24 mars de 10h à 13h avec un pot de l'amitié qui leur sera offert.

L'accueil des enfants se fera à partir des vacances de Pâques. Les inscriptions des vacances de Pâques se feront du 22 mars au 30 mars.

Informations et documents sur le blog : <http://peronloisirs.over-blog.com>

Animateur.eusement,

Léa, Pamela, Florent, Mathieu et Maxime



VERGER TIOCAN

Le Verger Tiocan organise, comme toutes les années, deux cours de taille. Ils ont eu lieu sur le site du verger le samedi de 9h à 12h :

- **Samedi 17/02** : cours de taille théorique et démonstration sur le verger par M. Rosset, ancien professeur de l'école d'horticulture de Lullier.
- **Samedi 24/02** : cours de taille pratique par Jean-Paul Mékis.

Par la taille, on espère obtenir une mise à fruit satisfaisante sur un arbre vigoureux. Elle se pratique en hiver et au printemps lorsque la végétation est au repos, et en juin pour la taille en vert.

Le cours théorique est indispensable pour la compréhension des mécanismes, ensuite la confrontation avec la réalité est nécessaire.

- **Samedi 07/04** : Traditionnel Loto du Verger à la salle Champ Fontaine, à Péron. Ouverture des portes à 19h30. Début des parties à 20h30. Nombreux prix à gagner dont un bon voyage de 700€. Venez tenter votre chance en famille, avec amis et connaissances.
- **Samedi 14/04** : Assemblée Générale du Verger Tiocan à 14h30 à la Maison des Associations, 31, Route de Péron, 01630 Péron. Notez le lieu inhabituel !



Mairie de Péron - 01630 - PERON
Tel. du Verger à Greny
04.50.59.14.77 (répondeur)
verger.tiocan@cc-pays-de-gex.fr

FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE

MERCREDI 6
LÉAZ- FORT L'ÉCLUSE •

JEUDI 7 PERON

VENDREDI 8 CESSY

LUNDI 11 MIJOUX

MARDI 12 GEX, ORNEX,
SAINT-GENIS-POUILLY

MERCREDI 13
FERNEY-VOLTAIRE,
DIVONNE-LES-BAINS,
PERON

JEUDI 14
GEX, VERSIONNEX

VENDREDI 15
SAMEDI 16 GEX

**DU
6 AU 16
JUIN
2018**



POUR NOUS
SUIVRE



FESTIVAL TÔT OU T'ARTS

GEX & PAYS DE GEX

● RENS : 04 50 28 34 17 festival.toutarts@cscleslibellules.fr



Centre de loisirs
La Fontaine Enchantée
de Péron



PRINTEMPS 2018

Soirées Ce2-Cm2 et Cm2-Collège

VACANCES de Pâques

MERCREDI 11 AVRIL

Journée « nerf » au Plateau du Retord,
et soirée visionnage de film
CE2-Collège : 9h-20h30



MARDI 17 AVRIL

Après-midi/Soirée
Babyfoot, Pingpong, Wii Kebab
CM2-Collège : 14h-20h30



Tarifs : Tarifs Accueil de Loisirs
Inscriptions : Fiche Vacances de Pâques

SOIREE « BOOM »



VENDREDI 25 MAI

Salle ChampFontaine
Ce2 à Collège : 19h30-22h30
Soirée dansante, défis, Bar-Apéro...
Le thème sera choisi par les jeunes

SOIREE « TONGS »



VENDREDI 8 JUIN

Verger
Ce2 à Cm2 : 18h15 à 19h45
Pique Nique tiré du Sac : 19h45 à 20h30
Cm2 et Collège : 20h30 à 22h00

Tarifs: 7€ / Jeunes - 10€ / 2 Jeunes
Inscriptions : Fiche Soirée 3A Printemps



Actions "3A"

PRINTEMPS DU SPORT

SAMEDI 28 AVRIL Verger-Groupe Scolaire

Tournoi Sportif 9h30 - 16h30

Crée ton équipe de 4 joueurs et inscris-toi
au tournoi CE2/CM2 ou CM2/Collège

Tarifs: 10€ / Jeunes ou 15€ avec sandwich/boisson
Inscriptions : Fiche Soirée 3A Printemps



Sou des Ecoles :

Buvette et Restauration
sur place

POT DE L'AMITIÉ AU NOUVEAU CENTRE

SAMEDI 24 MARS 10h - 13h 98 rue du Mail

Entrée Libre

FESTIVAL TÔT OU T'ARTS

MERCREDI 13 JUIN Gymnase/Terrain de basket
18h30 : Apéro-Musique : Représentation du TAP CM2
19h00 : 2 Spectacles proposés par le Festival



Entrée Gratuite
Spectacle financé par le Sou des
Ecoles et le Centre de Loisirs

CE QUI VOUS ATTEND À L'ÉTÉ 2018 :

2 Mini-Camps 4 jours :

CM2-Collège (17-20/07) et CE1-CM2 (23-26/07)

Nuit sous tente GS/CP (30 et 31/07)

Stage Multi 3A 4 jours CM1-Collège (30/07 au 02/08) 1 nuit en refuge



*Places limitées
Inscriptions
Samedi 9 Juin*

Conditions d'inscription :

- Fiche Sanitaire* et Dossier Enfant* à jour
- Remplir la fiche d'inscription* et joindre le règlement
- *Les fiches sont disponibles en téléchargement sur le blog

Contact: 04 50 48 31 52

centre.loisirs.peron@wanadoo.fr

Blog: peronloisirs.over-blog.com

Intermarché
SUPER

Les "3A" Actions Activités Annexes

LES TARIFS PROPOSÉS SONT POSSIBLES GRÂCE À L'IMPLICATION VOLONTAIRE DE NOMBREUSES FAMILLES ET DES ANIMATEURS, AVEC UN SOUTIEN FINANCIER DE LA MAIRIE!



Diocèse de Belley-Ars

Groupement Paroissial de Thoiry

Challex • Collonges • Farges • Péron • Pougny • St Jean de Gonville • Thoiry



Action humanitaire

SOIREE BOL DE RIZ

Le vendredi 16 mars 2018 à 18h30 :

Salle Champ Fontaine de Péron, la Paroisse organise une soirée « bol de riz » en faveur d'enfants et de familles pauvres du Viet-Nam. Déjà de nombreuses réalisations ont pu être faites grâce à cette action.

Des familles du village participent également à cet effort de soutien en parrainant des enfants les aidant ainsi à leur éducation scolaire.

Les enfants des catéchismes vous présenteront des petites pièces de théâtre et des chants.

Ils seront heureux que vous participiez vous aussi à cette action humanitaire en venant les écouter et faire un geste généreux en échange d'un bol de riz et d'un fruit.

Horaires et lieux des messes de la Semaine Sainte et Pâques 2018

Rameaux	Samedi 24 mars	18h30 Messe à Thoiry
	Dimanche 25 mars	10h00 Messe à St-Jean de Gonville
Jeudi Saint	Jeudi 29 mars	20h00 à Peron – Messe en mémoire de la Sainte Cène du Seigneur
Vendredi Saint	Vendredi 30 mars	15h00 à Collonges – Chemin de croix 20h00 à Peron – La Passion du Seigneur
Samedi Saint	Samedi 31 mars	21h00 à Peron – Vigile Pascale
Dimanche de Pâques	Dimanche 1 ^{er} avril	10h00 à Thoiry – Messe

Temps de partage fraternel à St Jean de Gonville

Un temps de partage fraternel sous la forme de prières, de lectures et de chants est organisé à la salle des catéchismes de Saint-Jean-de-Gonville (à côté de l'église), chaque dernier jeudi du mois à 20h30.

Parcours Alpha

Vous souhaitez échanger sur le sens de la vie, en savoir plus sur votre spiritualité, explorer une nouvelle manière de voir les choses ? Venez comme vous êtes ! Qu'importe vos convictions, vos opinions, votre âge, votre appartenance ou votre situation, vous êtes les bienvenus autour de la table. Tous les chemins mènent à Alpha, car nous avons tous des questions, des avis et des expériences différentes sur l'existence de Dieu; l'éternité, le pardon, la prière, la guérison, le bien être...

En France, plus de 150 000 personnes ont déjà suivi un Parcours Alpha. De nombreuses personnes ont témoigné combien ce parcours les avait aidées à se situer, se retrouver ou se recentrer sur l'essentiel dans leur vie. Ces parcours sont marqués par la bienveillance et la joie...et c'est contagieux. Nous pensons que les questions et les expériences des participants interpellent tout le monde et enrichissent chacun.

RETROUVONS-NOUS LE JEUDI À 19H30 - SALLE LA GRANGE DE THOIRY

Un repas, un échange, des discussions.

1er février : Comment être sûr de ma foi ?

8 février : Prier : pourquoi et comment ?

1er mars : Lire la Bible : pourquoi ?

8 mars : Comment Dieu nous guide-t-il ?

Week end 10-11 mars : l'Esprit Saint

15 mars : Comment résister au mal ?

22 mars : Dieu guérit-il encore aujourd'hui ?

5 avril : En parler aux autres : pourquoi et comment ?

26 avril : Qu'en est-il de l'Eglise ?

Pensez à vous inscrire ! C'est plus facile pour l'organisation !

Contacter Aline Ballabriga : aline.baillat@gmail.com

tél. : 06 46 53 97 09 ou Catherine Chevrot : chevrot@gmail.com

Plus d'informations sur : parcoursalpha.fr

Vous trouverez toutes les infos pratiques du groupement paroissial sur le site

<http://www.paroisse-thoiry.fr>

Adresse et Coordonnées : Père Pierre-Yves Monnoyeur -Presbytère de Thoiry –

1, place de l'église – 01710 Thoiry - tél. 04 50 41 20 86 – email. Pierreyves.monnoyeur@gmail.com



Concert de la Bonne Humeur

Samedi 5 Mai 2018

Salle Champ Fontaine de Péron

avec les orchestres junior et senior

<http://www.bhumeur.asso.cc-pays-de-gex.fr/>

En ce 10 décembre 2017, la salle polyvalente de Saint Jean de Gonville accueillait un public aussi sympathique que nombreux pour écouter les trois orchestres qui se produisaient à tour de rôle. Avec les programmes à l'affiche, les styles et les thèmes musicaux donnaient une couleur particulière à cet après-midi pré-hivernal. Honneur à l'invité du jour : l'Ensemble de Cuivres de la Cité de Meyrin, dirigé par Francesco D'URSO. La particularité de cet orchestre aux 12 éléments, est qu'il n'est composé que de cuivres (vous l'aurez deviné rien qu'à son nom). et un batteur Nous y retrouvons un trompettiste et trois anciens directeurs de la BH : André LEVRIER FERROLLET, France SIGONNEY et Raphaël HUGON.

Je vais encore me répéter : les rendez-vous dans les quartiers de Saint Jean, Mornex et Choudans pour les fenêtres de l'Avent ont encore eu un succès indéniable. Convivialité et chaleur humaine font fi des basses températures. Comme l'an passé, nous avons transporté instruments et partitions à la ferme de Massongy, où la crèche vivante fait briller les yeux des petits. Pour la première fois, nous nous sommes déplacés à Péron sur le site illuminé des Bargeots, à l'invitation des membres de cette joyeuse équipe. Le périple s'est traditionnellement terminé chez Michel et Irène BRULHART dans une ambiance de pré-réveillon.



Pour rester dans le traditionnel, le petit tour aux Moussières qui voit le retour de la BH au centre Moustaki. C'est weekend de séminaire, ces 6 et 7 janvier, pour une cinquantaine de musiciens motivés. Une petite fondue pour se mettre en train, et le travail du programme en vue du prochain concert de printemps à Péron peut commencer. Du sérieux, il en faut, surtout pour mettre en place une pièce comme le Fantôme de l'Opéra.

Une fois n'est pas coutume, la Fédération Musicale de l'Ain tenait son assemblée générale annuelle au Pays de Gex, le 3 février dernier. Les représentantes et représentants d'une trentaine de sociétés avaient fait le déplacement à Saint Genis Pouilly, salle Jean Monnet. La journée ne pouvait pas se terminer sans notes ; l'orchestre du territoire Pays de Gex présentait les deux pièces d'Otto

SCHWARZ qui seront au programme du grand rendez-vous du 25 mars 2018 avec le compositeur autrichien, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne. Événement unique pour cet orchestre éphémère de 46 éléments où participent un effectif important de la BH, des musiciens de Collonges, Thoiry, Chevry, et Meinier (CH). Si le Tour du Monde en 80 Jours fixa l'attention du public venu nombreux, les saxophones alto et soprano de notre directrice Virginie explosèrent l'applaudimètre pour l'interprétation de Sax Pack. Du coup, le directeur du moment, Raphaël HUGON, qui fut il y a une vingtaine d'année le chef de la BH, dut se résoudre à remettre le couvert, à la demande pressante de la salle enthousiaste. Suivit la prestation de l'Orchestre Junior des Harmonies de l'Ain qui, bien qu'incomplet, proposa un programme très éclectique, où les solistes mirent en valeur leur instrument favori avec des improvisations de haute technicité.

Pour les musiciens de la BH, trois rendez-vous importants parmi beaucoup d'autres : le carnaval de Divonne, samedi 28 avril avec le monde du cirque comme thème, le concert de printemps du 5 mai à Péron, et le festival des Musiques du Pays de Gex à Challex, les 16 et 17 juin prochains.

L'école de musique, c'est les cours et le travail du solfège et de l'instrument, concrétisés par une ou plusieurs auditions en public. Le 27 janvier dernier, sous la houlette de la coordinatrice technique Virginie COLLET, les grands élèves étaient réunis au théâtre du Bordeau à Saint Genis Pouilly. Accompagnés au piano, en duo ou en quatuor, ils régalaient parents et amis de leur talent, usant au maximum de la technique instrumentale acquise depuis le début de leur scolarité, tant il est vrai que la difficulté des pièces choisies frisait la haute voltige. Les félicitations que chacune et chacun reçurent de la part du public et des professeurs n'étaient pas volées. Un grand coup de chapeau à ces jeunes qui promettent, et à la qualité de l'enseignement prodigué par leurs professeurs.

Maxime COLLET

CHASSE ET NATURE « SI ST HUBERT M'ETAIT CONTÉ »

1918-2018 Le centenaire

Comme vous pouvez le lire, notre Société de Chasse St Hubert du Gralet de Péron, fêtera cette année son centième anniversaire. Deux journées sont programmées afin de célébrer cet évènement, l'une festive le dimanche 3 juin, la seconde cynégétique le samedi 1^{er} septembre.

Au-delà de l'action cynégétique, notre association qui fût fondée le 22 août 1918 se veut préventive, des hommes, au service du monde agricole, dans le cadre de la pose de protections des cultures et le prélèvement de grand gibier en particulier les sangliers. Elle se veut également animatrice, comme le témoignent les diverses manifestations organisées dans notre commune.

Nombreux rendez vous cette année

- Samedi 3 Février => en soirée le traditionnel repas dansant salle Champ Fontaine.
- Samedi 10 Mars => en soirée loto salle Champ Fontaine.
- Courant Avril => inauguration du passage à faune et signature de la convention tripartite entre le Département, la Fédération des Chasseurs de l'Ain et notre Société de Chasse St Hubert du Gralet.
- Dimanche 3 juin => journée festive dans le cadre du centenaire.
- Dimanche 10 juin => concours de pêche en matinée étang de Cornelly.
- Samedi 1er septembre => journée cynégétique dans le cadre du centenaire.

Passage à grande faune

La météo clémente a permis un avancement des travaux tel que planifiés, il reste encore un peu de travail....



Bernard Ferrollet
St Hubert du Gralet

INFOS PRATIQUES

NUMEROS D'URGENCE

SAMU, Médecins de garde	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
APPEL D'URGENCE EUROPEEN	112
PHARMACIE DE GARDE	3237

SANTE SUR LA COMMUNE

Orthophoniste : A. LALOT	06 12 26 09 54
Ostéopathe : E. PORTHA	04 50 59 98 06
Psychologue : B. RANDOT	04 50 41 65 37
Massothérapeute : J. SIMOND	06 23 36 45 46
Homéopathe : Dr. DEMENTHON	04 50 56 38 10

CABINET MEDICAL A PROXIMITE

ST JEAN DE GONVILLE	04 50 56 44 21
COLLONGES	04 50 56 71 00

PHARMACIE A PROXIMITE

THOIRY, Place de la Mairie	04 50 41 20 31
THOIRY, Val Thoiry	04 50 20 87 57
COLLONGES, Grand Rue	04 50 59 60 17

HOPITAUX

Centre Hospitalier Alpes-Léman	04 50 82 20 00
Centre Hospitalier d'Annecy	04 50 63 63 63
Centre Hospitalier de Saint-Julien	04 50 49 65 65
Tougin Gex	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11

INFIRMIERES

Cabinet, COLLONGES	04 50 56 71 64
--------------------	----------------

RELAIS POSTE INTERMARCHÉ

04 50 59 15 70

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04 50 56 31 08 Fax: 04 50 56 37 46

E-mail : accueil@mairieperon.fr

www.mairie-peron.com

Lundi :	8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Mardi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30
Mercredi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Jeudi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
Vendredi :	8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30

SERVICES SOCIAUX

Assistante Sociale, ST GENIS POUILLY	04 50 42 12 65
Point d'accès au Droit, GEX	04 50 41 35 86
CAF de l'AIN	0 810 25 01 10
Pôle Emploi, ST GENIS POUILLY	3949

SALLE CHAMP-FONTAINE

04 50 56 37 39

ENFANCE ET SCOLAIRE

Ecole primaire	04 50 56 37 52
Collège	04 50 59 58 00
Centre de Loisirs	04 50 48 31 52
Halte-Garderie La Roulinotte	06 88 90 10 55

BIBLIOTHEQUE

Le mardi	04 50 56 41 39
Le vendredi	de 16h30 à 18h00
	de 15h00 à 19h30

RESTAURANT SUR LA COMMUNE

Auberge Communale de la Fruitière	04 85 03 90 23
L'Hippocampe	04 57 28 40 16
L'Alambic	04 50 48 85 77
Pizza Roma (Foodtruck)	04 50 59 40 71
L'Antipasto (Foodtruck)	06 79 31 24 72
Obsessions Culinaires (Foodtruck)	07 87 29 14 32

POLICE MUNICIPALE

Ligne administrative	04 50 59 33 12
Ligne d'urgence	06 04 54 39 10

COLLECTE DES DECHETS

Ramassage des ordures ménagères	le jeudi
Gestion des poubelles	00 800 75 27 84 20
ALLO ENCOMBRANTS	04 50 20 65 86

DECHETERIE PERON

04 50 59 14 64

Mars à octobre	
Du lundi au vendredi	8h30 à 12h00 13h30 à 18h00
Le samedi	8h30 à 18h00
Le dimanche	9h00 à 12h00
Novembre à Février	Fermeture à 17h00
Fermée les jours fériés	

Calendrier des fêtes

MARS 2018

Samedi 10	CHASSE	LOTO	CF
Dimanche 11	LES CAVALIERS DE L'ANNAZ	CARNAVAL	Centre Equestre
Mercredi 14	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Vendredi 16	PAROISSE	BOL DE RIZ	CF
Samedi 24	BELOTE GESSIENNE	MASTER	CF
Dimanche 25	SOU DES ECOLES	LOTO	CF
Mercredi 28	DONS DU SANG	COLLECTE	MdA

AVRIL 2018

Mercredi 4	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Samedi 7	VERGER TIOCAN	LOTO	CF
Samedi 21	C.O.S. PERSONNEL COMMUNAL	BAL	CF
Dimanche 22	VERGER TIOCAN	PORTES OUVERTES FLORAISON	Verger Tiocan
Vendredi 27	CENTRE DE LOISIRS + SOU DES ECOLES	PRINTEMPS DU SPORT ET BOURSE	CF
Vendredi 27	AMICALE DE GRENY	VOGUE DE GRENY	GRENY
Samedi 28	CENTRE DE LOISIRS + SOU DES ECOLES	PRINTEMPS DU SPORT ET BOURSE	CF
Samedi 28	AMICALE DE GRENY	VOGUE DE GRENY	GRENY
Dimanche 29	AMICALE DE GRENY	VOGUE DE GRENY	GRENY

MAI 2018

Mercredi 2	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Samedi 5	MUSIQUE	CONCERT	CF
Samedi 12	ASSOCIATIONS COMMUNALES	FÊTES DE PRINTEMPS	CF
Samedi 12	BOULES	CONCOURS DE BOULES	Place St Antoine
Dimanche 13	ASSOCIATIONS COMMUNALES	FÊTES DE PRINTEMPS	CF
Vendredi 25	CENTRE DE LOISIRS	BOOM DES JEUNES	CF

JUIN 2018

Dimanche 3	VERGER TIOCAN	THEME "L'EUROPE DES JARDINS"	Verger Tiocan
Mercredi 6	COMITE DES FETES	CINEMA	CF
Samedi 9	LES CAVALIERS DE L'ANNAZ	FÊTE DU CLUB	Centre Equestre
Dimanche 10	CHASSE	CONCOURS DE PECHE	Etang de Cornelly
Mercredi 13	CENTRE SOCIO-CULTUREL	FESTIVAL DE RUES	Gymnase
Samedi 23	PETANQUE	CONCOURS	Stade
Vendredi 29	JEUNESSE	VOGUE DE LOGRAS	Stade
Samedi 30	SOU DES ECOLES	KERMESSE	CF
Samedi 30	JEUNESSE	VOGUE DE LOGRAS	Stade

Toutes les dates des manifestations sont à retrouver sur le site de la commune : <http://www.mairie-peron.com>

MÉDIBUS

Lundi	9 Avril	10h30-12h30	Place Perdtemps (DIVONNE)
Lundi	9 Avril	14h30-16h30	Avenue de la Poste (GEX)
Jeudi	3 Mai	10h30-12h30	Parking de la Salle Bobby Lapointe (St GENIS)
Jeudi	3 Mai	14h30-16h30	Parking Calas (FERNEY)
Vendredi	1 Juin	10h30-12h30	Place St Antoine (PERON)

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéro 87 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 15 Mai 2018.

La Rédaction

Comité des Fêtes DE PÉRON



Le printemps arrive à grands pas et avec lui les activités extérieures. Vous trouverez ci-dessous le matériel que le comité des Fêtes vous propose à la location.

Pour tout renseignement 06.51.81.86.52 ou
locmat.cdfp@gmail.com

Articles	Assurance et Caution	Qté	Tarifs				
Tables		64	3€ pièce	Crêpière		1	10€ pièce
Bancs		128	1€ pièce	Machine hot dog		3	10€ pièce
Barnum 6x4m	Assurance + 500€	2	60€ pièce	Machine à glaçon pro		1	20€ pièce
Chapiteau 6x4m	Avec remorque	3	60€ pièce	Machine à glaçon		1	10€ pièce
Bar en bois pliable	Assurance + 200€	4	20€ pièce	Trancheuse à jambon		1	10€ pièce
Remorque Réfrigérer	Selon contrat + 1500€	1	Contrat	Mixer plongeant pro		1	15€
Chariot à plateau + plateaux		3	15€ pièce	Bouilloire		1	5€
Plateaux		65	1€ pièce	Marmite et faitout		6	5€ pièce
Bac polycarbonate + couvercle		5	5€ pièce	Container isotherme 89l		1	20€
Evier Extérieur		1	10€	Friteuse à gaz		1	30€
Verre a vin		X6	0.50 cts	Friteuse électrique 380v		2	20€ pièce
Tasses à the				Friteuse électrique 220v	2 bac	1	30€
Seau à champagne		12	1€ pièce	Friteuse de comptoir		1	20€
Grill charbon		3	10€ pièce	Bain-Marie portable		2	20€ pièce
Grill plancha à gaz		2	30€ pièce	Bain-Marie étuve		1	40€
Poêles à paëlla + réchaud		2	10€ pièce	Micro-ondes		2	10€ pièce
Réchaud tripâtes		3	5€ pièce	Groupe électrogène		1	40€
Plateau pour scène 1x2m		12	4€ pièces	Sono table de mixage	Assurance + 2000€	1	200€
Réfrigérateur		4	15€ pièce	Sono micro HF avec haut-parleur		1	20€
Réfrigérateur boissons		3	15€ pièce				
Congélateur		3	15€ pièce				
Cafetière 100 tasses		5	10€ pièce				
Cafetière 50 tasses		1	10€ pièce				
Crêpière professionnel		3	18€ pièce				

Et n'oubliez pas la **FETE DU PRINTEMPS le 13 MAI 2018**, de nombreuses animations vous y attendent...

Vous pouvez réserver votre stand au 06.15.63.59.69 ou au 04.50.56.37.23

Nous nous réjouissons de vous retrouver pour cette prochaine manifestation !

RETROUVEZ-NOUS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK  Comité des Fêtes de Péron

CINEMA

Les séances ont lieu tous les 2e mercredis de chaque mois, avec deux films par soirée.

Hot-dog, croque-monsieur, chips, pop-corn et boissons sont en vente sur place.

WANTED

NOUS RECHERCHONS
DES BÉNÉVOLES POUR LA
FÊTE DU PRINTEMPS

NOUS CONTACTER AU
06.15.63.59.69



Le nouveau Centre de Loisirs ouvre ses portes !



Situé 90 Rue du Mail à PERON.